

* Centenaire de la
Légion d'Honneur

Olympiades de la jeunesse

* Les instituts



Rambouillet



Versailles

* L'IFSI de Versailles et l'IFSI de Rambouillet

- * L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Rambouillet se situe au sein du Centre Hospitalier de Rambouillet (CHR);
- * Celui de Versailles est rattaché au Centre Hospitalier André Mignot de Versailles (CHV).
- * Ces deux IFSI font partie du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) « Sud Yvelines » depuis Juillet 2016.

* Le GHT

* Les Groupements hospitaliers de territoire ont été créés par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé :

« Chaque établissement public de santé, sauf dérogation tenant à sa spécificité dans l'offre de soins territoriale, est partie à une convention de groupement hospitalier de territoire. »

* Les instituts de formation

- * Depuis Septembre 2018, Mr Boussard, coordonnateur général des instituts de formation de Versailles, Rambouillet et Bullion, dirige communément l'ensemble des instituts.
- * Les Instituts sont placés sous la triple tutelle des Ministères des Solidarités et de la Santé, de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation, ainsi que la tutelle de la Région Ile-de-France.
- * Les deux IFSI sont rattachés à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ).

* Présentation de l'IFSI de Versailles

- * L'école d'infirmières de Versailles est créée en 1938 par la Croix Rouge professionnelle d'infirmières.
- * Elle sera de statut privé et portée par l'Association des Dames de France, l'Union des femmes françaises et l'Association de la Société de Secours des blessés militaires. L'école est hébergée à cette époque à l'hôpital Richaud.
- * En 1941, les instituts relèvent du statut public.
- * En octobre 1965, l'IFSI s'installe au 25 boulevard Saint Antoine à Versailles.
- * Il sera rejoint par l'Institut de Formation d'Aide-Soignant (IFAS) en 2000.

* Présentation de l'IFSI de Versailles

- * L'institut est rattaché au Centre Hospitalier André Mignot.
- * L'IFSI accueille 201 étudiants en soins infirmiers (promotions de 67 étudiants).
- * L'Institut est certifié ISO 9001 V2015 depuis 2016, certification renouvelée en 2019.
- * L'équipe est composée de :
 - 1 directeur (commun avec l'IFSI de Rambouillet)
 - 1 adjointe pédagogique, cadre de santé formatrice
 - 9 formateurs
 - 1 formateur référent de stages (commun avec l'IFSI de Rambouillet)
 - 2 secrétaires
 - 1 appariteur

* Présentation de l'IFSI de Rambouillet

- * Une école d'infirmières est créée à Rambouillet en 1975.
- * L'institut est rattaché au Centre Hospitalier de Rambouillet au sein duquel il se situe.
- * L'IFSI accueille 180 étudiants en soins infirmiers (promotions de 60 étudiants).
- * L'équipe s'inscrit dans une démarche qualité en vue d'une certification ISO 9001.

* Présentation de l'IFSI de Rambouillet

* L'équipe est composée de :

- 1 directeur (commun avec l'IFSI de Versailles)
- 1 adjointe pédagogique, cadre de santé formatrice
- 9 formateurs
- 1 formateur référent de stages (commun avec l'IFSI de Versailles)
- 2 secrétaires
- 1 intendante

* La finalité de la formation

* La finalité de la formation est de former des professionnels **autonomes, responsables et réflexifs**, grâce

- * au développement des processus d'autoévaluation,
- * au développement d'autoformation,
- * aux retours réflexifs (ARPP),
- * aux ateliers de professionnalisation,
- * aux études de situations professionnelles,
- * au suivi pédagogique.



Notre volonté:

Former des futurs professionnels compétents



CULTURE PROFESSIONNELLE

* Le projet pédagogique

- * La science infirmière se situe dans un courant de pensée **humaniste** et met au premier plan de ses préoccupations le développement des qualités de l'être humain, dans ses dimensions biologiques, psychologiques, sociologiques, anthropologiques, économiques et environnementales.
- * Elle s'appuie sur des courants pédagogiques variés, la singularité de l'étudiant, de l'élève, du professionnel en formation.
- * L'équipe pédagogique, en respectant le rythme de chacun, accompagne l'apprenant pour qu'il construise son identité professionnelle et acquiert les compétences nécessaires.
- * La relation pédagogique est fondée sur le respect, la confiance, fait référence à la relation soignant/soigné et à l'éthique du soin.

* Les intentions pédagogiques

Inciter l'apprenant à participer au développement d'une culture professionnelle ouverte et vivante

- Participation à des actions (CHV, CHR, associations, etc..)
- Initiation aux prendre soin : techniques alternatives, Relaxation-Hypnose
- Promotion de la santé (Service Sanitaire)
- Développer des partenariats constructifs

Favoriser la dynamique d'apprentissage

- Utilisation de la simulation : procédurale, « jeux de rôle » entre pairs, collaboration interprofessionnelle, simulation haute fidélité...
- Usage du numérique en formation
- Analyse des Pratiques Professionnelles
- Raisonnement clinique
- Développer le potentiel créatif, et le plaisir au travail

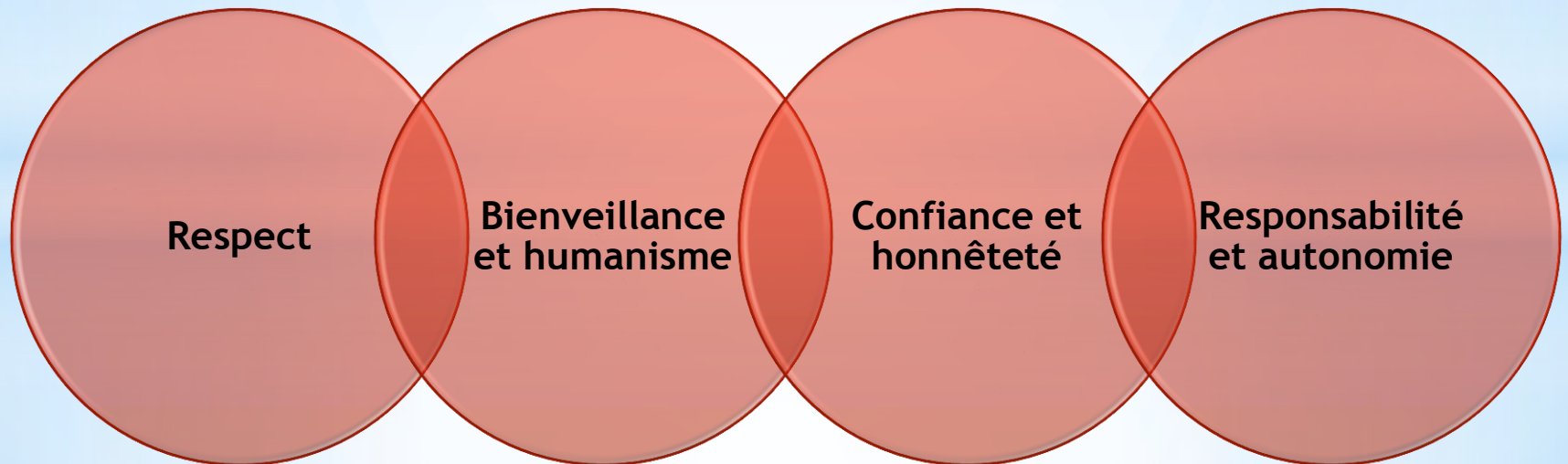
Promouvoir un parcours de formation en lien avec le projet de l'étudiant

- Participation au parcours de stage
- Voyage humanitaire
- Voyage pédagogique
- Projet ERASMUS

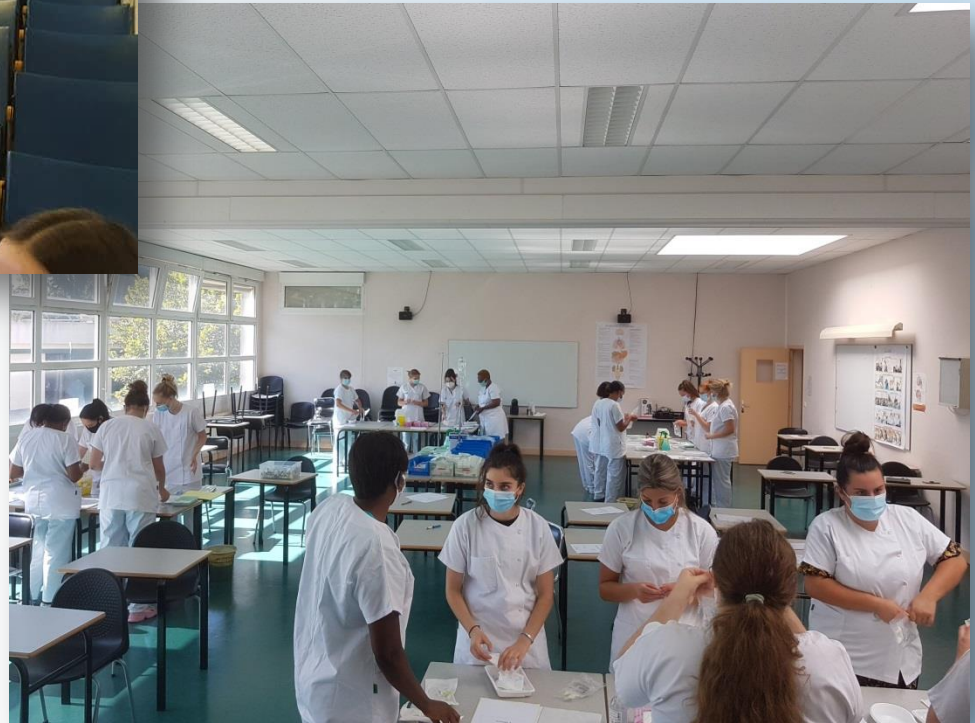
* Les axes pédagogiques

- * Partenariat IFSI-IFAS
- * Sécuriser la mise en œuvre de la prescription médicale sur 3 ans : conversions, calculs...
- * Acquérir et Développer une posture réflexive
- * Promouvoir le raisonnement clinique
- * Développer le partenariat avec les terrains
- * Développer la digitalisation en mode hybride
- * Développer le partenariat CHV-CHR-GHT
- * Développer autres formations paramédicales : Idée de décroïsonner et de travailler avec d'autres formations kinésithérapeute, manipulateur radio...
- * Améliorer les conditions d'enseignement
- * Développer la démocratie estudiantine

* Les valeurs de l'équipe



* La formation



* L'accès à la formation

- * Les modalités d'admission dans les instituts de formation en soins infirmiers ont changés depuis la rentrée 2019.
- * Modification du concours pour les candidats pouvant être retenus au titre de la formation continue.
- * Accès à la formation via PARCOURSUP
- * L'attractivité d'une formation a ses limites. La formation en soins infirmiers reste "sélective", même sans concours.
 - Etre âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année en formation
 - Etre titulaire du baccalauréat ou équivalence
 - FPC (formation professionnelle continue) 3 ans d'exercice professionnel
 - S'être acquitté des droits d'inscription
 - Être apte (visite médicale)
 - Inscription via PARCOURSUP

Formation initiale:

- Candidats titulaires du baccalauréat ou équivalence de ce diplôme

Inscription Parcoursup

CV- lettre de motivation- dossier scolaire
baccalauréat (sans distinction)

Études des candidatures

Admission
classement

ENTREE EN
FORMATION IDE

Formation continue

- Candidats relevant de la formation professionnelle continue selon l'article L.6311-1 du code du travail

Concours

- Epreuve écrite
- Dossier + oral 20 minutes

Admission
Classement

* Les modalités de la formation

- * Formation en trois années : 4200 heures : Programme : arrêté du 31 juillet 2009 modifié
- * 50% de cours au sein de l'IFSI ou de la Faculté
- * 6 semestres (S1 à S6) de 20 semaines de formation
- * 50% de stage dans des secteurs variés
- * 3 périodes de vacances par an
- * Un diplôme d'état
- * Un niveau de grade licence ; universitarisation de la formation
LMD des ECTS

* Formation théorique

- * 750 heures (36%) en cours magistraux
 - * 1 050 heures (50%) en travaux dirigés
 - * 300 heures (14%) en travail personnel guidé à l'IFSI
 - * Estimation de 900 heures de travail personnel à domicile.
-
- * Des unités d'enseignements (UE) en IFSI et à l'Université:
Versailles Saint Quentin en Yvelines (UVSQ)
 - Sciences humaines sociales et droit
 - Sciences biologiques et médicales
 - Sciences et techniques infirmières fondements et méthodes
 - Sciences et techniques infirmières interventions
 - Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière

* Formation théorique

- * Des travaux individuels
- * Des travaux en groupes
- * Des outils pédagogiques variés (simulation, plateforme numérique ;..)
- * Des analyses de pratiques en lien avec les situations vécues en stage
- * Cours Magistraux - Travaux Dirigés - Travaux Pratiques
- * Cours en présentiel et en distanciel Certification
- * Des UE PAR SEMESTRE à valider après CAC - deux sessions
- * Différentes formes d'évaluation : Écrit oral, individuel ou groupe
- * Conditions de passage par année
- * Diplôme si 180 ECTS obtenus

* Formation clinique

* **10 COMPETENCES** à valider tout au long du parcours de stage des 3 ans.

- Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- Concevoir et conduire un projet de soins
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- Mettre en œuvre des thérapeutiques et des actes à visée diagnostique
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- Informer, former des professionnels et des personnes en formation

* Formation clinique

* Des stages:

* Quatre types de stages :

- Soins de courte durée ;
- Soins en santé mentale et en psychiatrie ;
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation ;
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie.

* 1 stage par semestre :

- S1: 5 semaines
- S2: 10 semaines
- S3: 10 semaines
- S4: 10 semaines
- S5: 10 semaines
- S6: 15 semaines

* Coût de la formation

- * Prise en charge Conseil régional
- * Frais scolaires
- * Inscription universitaire 170 euros (2020-2021)
- * Contribution à la Vie Étudiante 92 euros (2020-2021)
- * Divers : ordinateur connexion internet, tenues, livres, matériel

* Mentions légales

L'ensemble de ce document relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction de tout ou partie sont réservés pour les textes ainsi que pour l'ensemble des documents iconographiques, photographiques, vidéos et sonores.

Ce document est interdit à la vente ou à la location. Sa diffusion, duplication, mise à disposition du public (sous quelque forme ou support que ce soit), mise en réseau, partielles ou totales, sont strictement réservées à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Versailles et à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Rambouillet.